

GOUVERNANCE EUROPÉENNE :

COMMUNAUTARISMES ET CLÉRICALISMES AU POUVOIR ? ¹

Luis Manuel MATEUS

Le rapport courant des européens au « vécu religieux », constituerait, d'après Grace Davie², une situation très particulière : ne fréquentant plus les églises, ils resteraient, tout de même, très attachés aux « Églises Institutionnelles », toujours aperçues comme des instances d'« utilité publique ». Cette caractéristique serait tellement expressive qu'on devrait surtout parler en Europe d'une « religion vicariale » (« vicarious religion »)³, une sorte de « religion déléguée », fondée sur une mémoire collective perpétuée, entre autres, par les systèmes éducatifs et les moyens d'information. Selon le même auteur, face à l'éventualité de fragmentation et de disparition de cette mémoire, l'alternative qui s'imposerait comme un des plus grands défis contemporains des sociétés européennes serait celle de la recherche d'une l'affirmation de « mutations saines » (« healthy mutations ») de cette mémoire religieuse et, bien sûr, un refus de toutes les autres...

À mon avis – et mon point de vue porte particulièrement sur le Portugal, où les populations immigrantes sont encore très minoritaires –, la description présentée par G. Davie est assez acceptable : 60% des portugais continuent à se faire baptiser, marier et enterrer religieusement, mais à peine 20% fréquentent réguliè-

¹ Les réflexions qui suivent découlent de la participation, en tant que militant portugais de la laïcité, à une rencontre sur *le rôle de la Religion et des Églises dans le processus de construction de l'Union Européenne*, dans le cadre de l'initiative *Une Âme pour l'Europe* (Bruxelles, 12-13 novembre 2001) – le groupe d'initiative qui prônait pour donner cette âme au projet européen a été dissolu depuis lors...

² Grace Davie – Lecteur en Sociologie des Religions à l'Université d'Exeter, en Angleterre et auteur du livre *Religion in Modern Europe ; a memory mutates* [ed : Oxford University Press, 1994] – a présenté un exposé dans le cadre de cette rencontre.

³ Une expression comme « religion de clergé » ou « religion cléricale » traduirait peut-être mieux la terminologie anglaise.



ment l'église... Pourtant, deux remarques peuvent se faire à son approche de la religion en Europe contemporaine :

- Si, à côté des européens « d'origine », on envisageait aussi les populations récemment immigrées, chez qui les attachements religieux (et linguistiques) jouent souvent un rôle identitaire très puissant, probablement la situation serait substantiellement différente du modèle décrit ;
- L'interprétation du phénomène, la manière dont il est aperçu en tant que problème et l'enjeu présenté aux européens par la sociologue anglaise me semblent, au moins, contestables.

En effet, la sécularisation (ne pas confondre avec « laïcisation ») qu'on constate actuellement chez les populations européennes « historiques » – et qui ne sera pas forcément un problème... – ne pourra pas se comprendre sans remarquer l'émergence d'une conscience citoyenne « moderne » et la généralisation de conduites qui, favorisant la liberté de pensée, de conscience, d'opinion et d'expression, permettent à chaque individu, soit la non-croyance (religieuse), soit la « croyance sans appartenance » (« believing without belonging ») dont nous parle aussi G. Davie pour définir la « culture de consommation » qui serait en train de remplacer l'ancienne « culture d'obligation ».

Mais le modèle du rapport « distanciée », peu participatif, des européens à la religion se reproduit aussi sur d'autres domaines et, plus précisément, à l'égard d'autres instances, y comprises les institutions du pouvoir représentatif (gouvernements, parlements, partis, syndicats, etc.), situation qui commence à soulever des problèmes aux responsables communautaires européens qui, de plus en plus éloignés des populations dont ils devraient être les représentants, prennent conscience d'exercer un pouvoir très faiblement soutenu par une effective légitimité démocratique.

*« Les dirigeants politiques de toute l'Europe sont aujourd'hui confrontés à un véritable paradoxe. D'une part, les citoyens européens attendent d'eux qu'ils apportent des solutions aux grands problèmes de nos sociétés. D'autre part, ces mêmes citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions et la politique, ou tout simplement s'en désintéressent »*⁴. Ainsi commence le **Livre Blanc**

⁴ **Gouvernance Européenne, un Livre Blanc** [Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, le 25.7.2001 – COM(2001) 428 final]



de la Gouvernance, où la Commission Européenne remarque qu'« une meilleure utilisation des pouvoirs devrait rapprocher l'UE de ses citoyens et renforcer l'efficacité des politiques » et se propose de faire « la réforme (...) de la manière dont l'UE utilise les pouvoirs qui lui sont confiés par ses citoyens », permettant « d'ouvrir le processus d'élaboration des politiques afin qu'il se caractérise par une participation et une responsabilisation accrues »⁵.

Mais, concrètement, comment se proposent-ils de le faire ?

Pour construire l'« Europe diverse, pluraliste et multiculturelle » qui constitue le projet de l'Union Européenne (UE) en cours, la Commission Européenne, parmi d'autres mesures visant le perfectionnement des rapports entre les différents niveaux politiques institutionnels (communautaires et nationaux), envisage de remplacer le « modèle linéaire des politiques décidées au sommet » par un « cercle vertueux, basé sur l'interaction, les réseaux et sur une participation à tous les niveaux de la conception à la mise en oeuvre des politiques »⁶, ce qui mènera, d'une part, au renforcement des rapports institutionnels avec les différents pouvoirs locaux (régionaux, municipaux, etc.) et, d'autre part, à la promotion d'une participation plus forte d'une « société civile » qui regrouperait « les organisations syndicales et patronales (les partenaires sociaux), les organisations non gouvernementales (ONG's), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses »⁷.

Dans une première approche, cette démarche pro « gouvernance européenne » serait apparemment intéressante – qui pourrait être en désaccord avec une participation accrue des citoyens dans n'importe quel projet politique ? Pourtant, la formule prévue et les pratiques qui nous sont déjà bien connues doivent nous mettre en garde.

En effet – et je reprends la situation portugaise, croyant qu'elle ne sera pas très différente des réalités vécues ailleurs, au moins, dans les autres pays de l'Europe

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid. et aussi : *Le rôle et la contribution de la société civile organisée dans la construction européenne* [Comité économique et social de l'UE – JOC-329, 17-11-99]

Méridionale –, face à la solution de « gouvernance » établie par la Commission Européenne, on peut – et on doit – soulever quelques questions pertinentes :

- Il y a, parmi les partenaires adoptés par la Commission Européenne en tant que « représentants de la société civile », plusieurs qui ne le sont absolument pas, si on les envisage sous les principes de la représentativité démocratique, ne constituant plus que des structures satellites de groupes politiques, d'églises ou de communautés religieuses⁸ – par exemple, la plupart des organisations caritatives et nombreuses organisations de base et ONG's sont, à présent, sous contrôle, directe ou indirecte, de l'Église Catholique, étant pratiquement impossible la création et le développement d'institutions similaires hors de son influence.
- La reconnaissance officielle d'une « contribution spécifique des églises et des communautés religieuses » au procès politique européen, ne pourra mener, qu'au renforcement des influences cléricales – ou « vicariales », si on reprendrait la terminologieedulcorée de G. Davie –, influences qui, d'ailleurs, malgré la sécularisation des mœurs, n'ont jamais cessé de s'exercer d'une façon très forte dans la vie civile.

Mais on peut aller encore plus au fond dans l'analyse du *Livre Blanc de la Gouvernance* – un document qui, en plus, prétend dresser des principes structurants de l'UE en vue à une future (mais assez proche) Constitution Européenne⁹ – et faire remarquer que :

- Aucune mesure n'y est prévue pour accroître l'exercice effectif d'une « citoyenneté sans appartenance », telle qu'on la conçoit en démocratie¹⁰ et, juste au contraire, ce qui est toujours sous-jacent à la solution envisagée est que la participation civique doit s'exercer à travers le relais des associations – des « groupes d'appartenance » – qui, en tant qu'« acteurs de la société civile or-

⁸ Des institutions que G. Davie caractérisait précisément en tant que de plus en plus éloignés de ses adeptes...

⁹ Le « Livre Blanc de la Gouvernance Européenne » – et le fait a été bien souligné pendant la rencontre de Bruxelles – prétend « engager un processus » qui sera complété par le « processus plus vaste de réforme constitutionnelle qui doit être engagé au Conseil européen de Laeken »...

¹⁰ Le droit à la non-appartenance – une des expressions possible du droit d'association – n'est-il pas un droit fondamental ?



ganisée » joueraient « le rôle de médiateurs entre les pouvoirs publics et les citoyens »¹¹.

- Cette conception s'inscrit de façon très claire dans la stratégie de la reconnaissance et du renforcement des régionalismes et de toutes sortes de particularismes¹², chemin qui ne pourra aboutir qu'à l'établissement d'une organisation communautariste, corporatiste (au sens politique du terme) ou même « lobbyiste », de la société européenne.

L'« Europe des citoyens » ne sera sûrement pas celle des « appartenances », des communautarismes, des régionalismes ou des cléricatismes. La reconnaissance de droits spécifiques à des groupes (ethniques, confessionnels ou autres), l'affirmation de particularismes, la promotion de spécificités au-dessus ou à coté de valeurs universellement partageables ne façonnera jamais un support stable pour une société ; le droit (légitime) à la différence ne doit jamais mener à des différences de droit, sous peine de mener à la situation « classique » du « tous égaux, mais quelques-uns plus égaux que les autres »...

A Bruxelles, on cherche « une Âme pour l'Europe » – la « mutation saine » de la religion européenne ? – en même temps qu'on vise installer un modèle de « gouvernance » de l'UE assez problématique... quand ce qui manquerait en ce moment au « projet européen » serait plutôt un « espace commun » édifié sur des normes et des valeurs partageables et unificatrices – lire : universellement acceptables –, un espace conçu, fondé et construit sur les grands principes la Citoyenneté et de la Laïcité.

(Braga, 30/11/01)

[Texto publicado no boletim do Movimento Europe et Laïcité de Dezembro/2001]

¹¹ in : *Le rôle et la contribution de la société civile organisée dans la construction européenne* [Comité économique et social de l'UE – JOC-329, 17-11-99]

¹² Dont un des exemples le plus frappants est, sans doute, la *Charte des Langues Régionales et Minoritaires*.